

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
5 juin 2026
Date de la convocation :
29 mai 2026
Date d'affichage :
29 mai 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Maxime DIET, Alain TROUESSIN, Nicole TARIS,

Étaient absents excusés : Isabelle HOCHART (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Hélène CRAMILLY (pouvoir donné à Arnaud DRY), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUESSIN), Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Nicole TARIS),

Était absent excusé sans pouvoir : Pierre LANDARD,

Monsieur Patrick LAMY a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- la création en séance du conseil municipal d'un groupe de travail en charge de la réflexion sur l'aménagement de la rue du Parc,

Considérant :

- les propositions faites par le groupe de travail sur l'aménagement de la rue du Parc,
- que ces aménagements permettent d'identifier un espace dédié aux mobilités douces et d'inciter les automobilistes à adapter leur comportement, et renforce ainsi la sécurité et le partage de l'espace public.

Ce projet consiste :

- à rénover la voirie existante et à créer, de part et d'autre de la chaussée, deux bandes de 1,5 mètre de large réservée aux piétons et cyclistes, de la rue du 11 novembre à l'entrée du parc du Château de Chantereine, circulables, en résine clairement matérialisées.
- à la réalisation de places de stationnements en terre/pierres afin de permettre le stationnement déporté des touristes/visiteurs.
- à la création d'emplacement réservés aux véhicules légers et cars.

Le coût total de ce projet s'élève à la somme de 216 094,44 € H.T. (259 313,33 € TTC).

Le financement s'établit comme suit :

FINANCEURS	Montant
DETR	64 828,33 €
FAL	39 000,00 €
CCVS	69 047,22 €
Reste à charge	43 218,89 €
TOTAL	216 094,44 €

Il est nécessaire de prendre une délibération pour inscrire au budget les écritures suivantes à la section

Investissement :

En dépenses :

Chapitre 21 – Compte 2152 « Installations de voirie »

- Opération 180 « Travaux Voirie »

+ 260 000 €

En recettes :

Chapitre 13 – Compte 1311 « Subventions d'investissement – État »

- Opération 180 « Travaux Voirie »

+ 39 000 €

Chapitre 13 – Compte 13151 « Subventions d'investissement –

GIP de rattachement, Communauté de communes » - Opération 180 « Travaux Voirie » + 69 047 €

Chapitre 13 – Compte 13361 « Dotation d'équipement des territoires ruraux »

- Opération 180 « Travaux Voirie »

+ 64 828 €

Chapitre 16 – Compte 1641 Emprunts en euros »

- Opération 180 « Travaux Voirie »

+ 87 125 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement proposé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès des différents partenaires financiers,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet,
- D'inscrire les montants nécessaires au budget.

Le Secrétaire de séance
Patrick Lamy

Criel sur Mer, le 5 juin 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

